

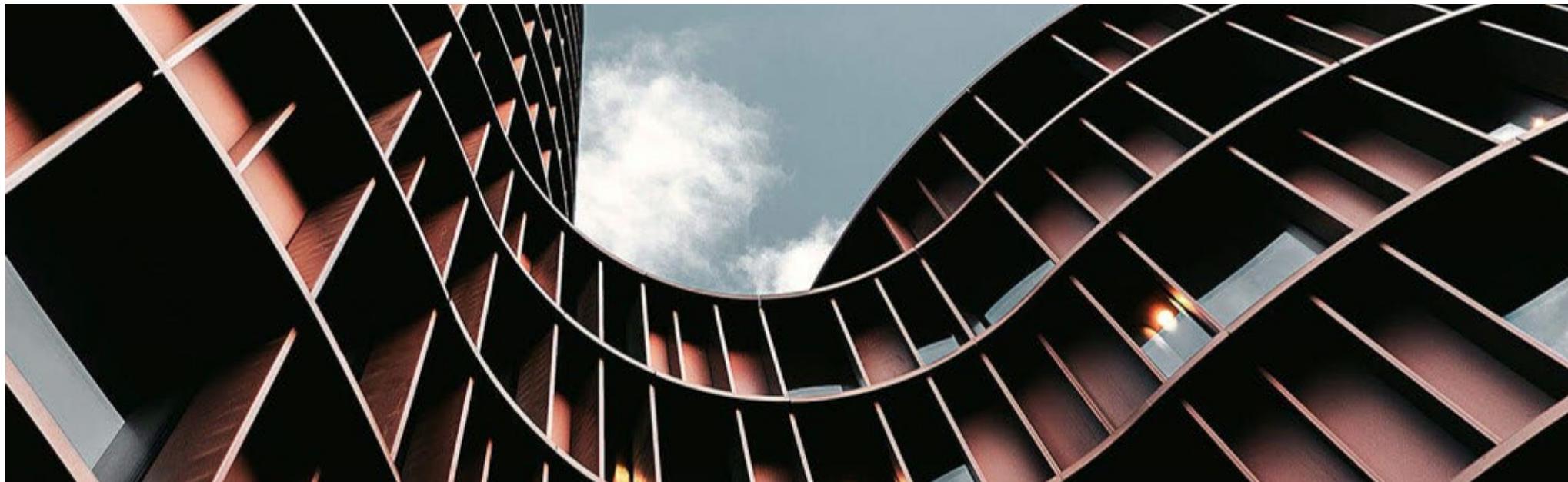


ENTREPRENEUR
INVEST

L'INVESTISSEMENT POSITIF

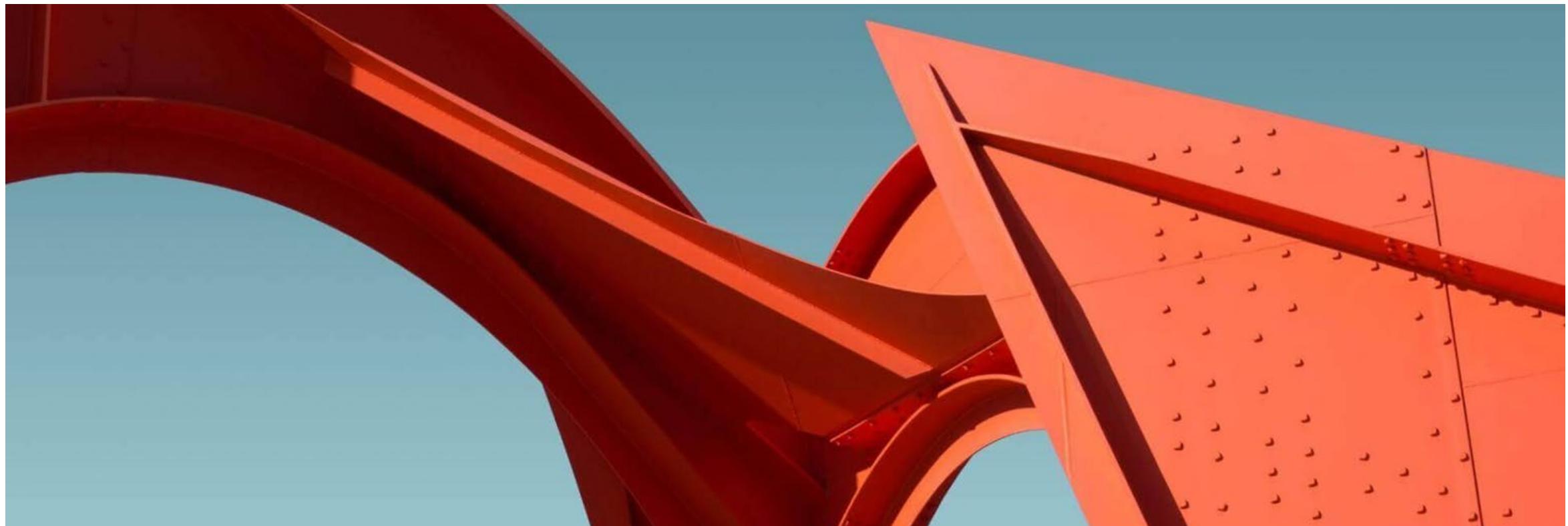
FIPS ENTREPRENEURS & LITIGATION

Cette communication est exclusivement destinée aux partenaires à des fins promotionnelles et ne doit en aucun cas être modifiée. Il convient de rappeler à l'investisseur de se référer systématiquement au prospectus du FIPS et au DIC avant de prendre toute décision d'investissement



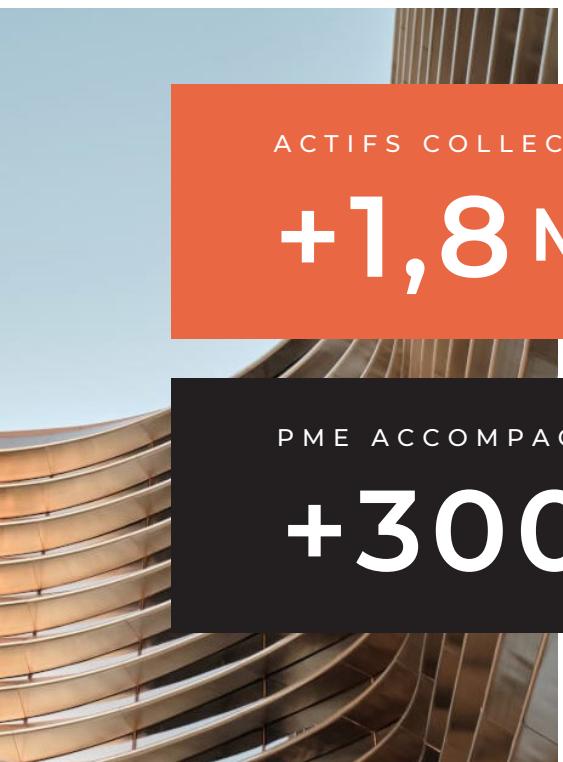
PARTIE I

ENTREPRENEUR INVEST



UN ACTEUR INCONTOURNABLE DU FINANCEMENT DES PME

CRÉÉ PAR DES ENTREPRENEURS POUR DES ENTREPRENEURS



ACTIFS COLLECTÉS
+1,8 MD€

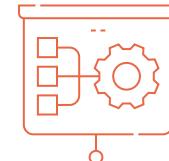


PME ACCOMPAGNÉES DEPUIS 2000
+300



ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Via des interventions en fonds propres ou quasi-fonds propres et obligations diverses, en fonction des besoins de l'entreprise.



ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE & OPÉRATIONNEL

Directement ou indirectement en s'appuyant sur un réseau de partenaires.



UN ACTEUR INCONTOURNABLE DU FINANCEMENT DES PME

CRÉÉ PAR DES ENTREPRENEURS POUR DES ENTREPRENEURS

DES PARTENARIATS AVEC DES ACTEURS FINANCIERS MAJEURS



UN TRACK RECORD SOLIDE DANS LA MULTIGESTION

- Des fonds lancés sur des thématiques variées : LBO, Dettes, Co-invest, Growth, Midmarket, actions secondaires, dettes secondaires, Flex...
- Une expérience importante avec de grands réseaux de CGP, FO et de banques privées



ARDIAN



PANTHEON



COMMITTED
— ADVISORS



Bridgepoint



Capital Dynamics



CATHAYCAPITAL



UNIGESTION



CAPZA

- Exemples de partenaires pour lesquels nous avons structuré des fonds de **fonds dédiés** :



CYRUS
WEALTH MANAGEMENT
HEREZ

UN LEADER RECONNU PAR SES PARTENAIRES

Ce palmarès récompense les meilleurs fournisseurs d'après le vote de **4 500 conseillers en gestion de patrimoine** indépendants répartis sur toute la France.



2^E

Prix dans la catégorie
Private Equity 2025*.
Vote organisé par le magazine
Gestion de Fortune.

#	Société	Qualité de la gamme	Qualité de service	Compétence de l'équipe commerciale	% Citation	Satisfaction
PRIVATE EQUITY						
1	Entrepreneur Invest	4,53	4,29	4,48	11	****
2	Eiffel Invest group	4,04	4,21	4,26	8	****
3	Apax by Seven2	4,14	4,18	4,31	7	****
4	Elevation Capital partners	4,26	4,14	4,33	6	****
5	Eurazeo	4,08	4,24	4,1	8	****
6	123 IM	4,02	4,2	4,3	7	****
7	Astorg	4,38	4,18	4,22	5	****
8	Odyssée Venture	4,2	4,38	4,14	4	****
9	Idinvest partners	3,97	4,23	4,47	4	****
10	LBO France	4,05	4,26	4,32	3	****

Depuis plusieurs années, Entrepreneur Invest a mis en place une politique ESG qui met l'accent sur la création de valeur durable



POLITIQUE ESG

AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Formations et politiques de sensibilisation des collaborateurs, mesure de l'empreinte carbone de la société de gestion, aide à la mobilité douce, partenariats associatifs (notamment H-Up pour l'accompagnement des entrepreneurs en situation de handicap, ...).

LA SOCIÉTÉ EST PARTENAIRE DU FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT

Groupe BEI pour le déploiement du programme européen InvestEU, en particulier sur l'aspect sustainability. La charte PRI est en cours de signature et la société de gestion a reçu la médaille d'argent d'Ecovadis (1er quartile)



STRATÉGIE PME

UN COUPLE RENDEMENT/RISQUE DÉFENSIF

FCPR ENTREPRENEURS
& RENDEMENT

7 %*

FPCI ENTREPRENEURS
& CROISSANCE

8 %*

FPCI ENTREPRENEURS
& INNOVATION

6 %*

FONDS OBLIGATAIRE

Bénéficiant d'une garantie partielle en capital
Et d'une fiscalité réduite**
Min de souscription : 5 000 €

FONDS MIXTE (AK + OC)

Bénéficiant de garanties partielles en capital
Eligible au Rempli – 150 0 B-ter**
Min de souscription : 100 000 €

FONDS MIXTE (AK + OC)

Avec une réduction IRPP de 25%
Bénéficiant d'une garantie partielle en capital
Et d'une fiscalité réduite**
Min de souscription : 1 000 €

RENDEMENT NET CIBLE *

* Constitue un objectif à atteindre sans aucune garantie. Ces fonds sont soumis au risque de perte en capital et d'illiquidité.

** Fonds prorogeables. La société de gestion fera ses meilleurs efforts pour que l'essentiel des investissements bénéficient des garanties.
La fiscalité de ces fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur.

STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

DEUX FONDS POUR DES BESOINS DIFFÉRENTS

FCPR ENTREPRENEURS & IMMOBILIER

6 %*

CLUB DEAL ENTREPRENEURS IMMO

9 %*

FONDS OBLIGATAIRE

Financement de promotions immobilières ou opérations de marchands de biens

Liquidité trimestrielle (engagement min 3 ans)

Distribuant (objectif 4%) - Flat tax**

Non soumis à l'IFI

Min de souscription : 1 000 €

SAS ACTIONS

Financement d'opérations de marchand de biens

Eligible au Remploi - 150 0 B-ter

Min de souscription : 100 000 €

RENDEMENT NET CIBLE *

* Constitue un objectif à atteindre sans aucune garantie. Ces fonds sont soumis au risque de perte en capital et d'illiquidité.

** La distribution de 4% est un objectif et non une garantie.

STRATÉGIE MULTIGESTION

UNE APPROCHE SÉLECTIVE ET OPPORTUNISTE

FCPR ENTREPRENEURS
SÉLECTION SECONDAIRE II

12 %*

UN FONDS DE FONDS DE PRIVATE EQUITY SECONDAIRE offrant un couple rendement/risque attractif avec un **retour sur investissement accéléré**.
Une thématique porteuse et un fonds très diversifié.
Min de souscription : 30 000 €

FIPS ENTREPRENEURS
& LITIGATION

12 %*

UN FONDS DE MULTIGESTION DE FINANCEMENT DE LITIGES offrant un **profil market neutral** et un objectif de performance élevé, dans une structure de **fonds perpétuel**
Min de souscription : 100 000 €

RENDEMENT NET CIBLE *

* Constitue un objectif à atteindre sans aucune garantie. Ces fonds sont soumis au risque de perte en capital et d'illiquidité.
La fiscalité du FCPR Entrepreneurs Sélection Secondaire II dépend de la situation personnelle de chaque investisseur.
Le rythme des distributions reste soumis à de nombreux aléas qui pourraient impacter le délai de retour sur investissement et le rendement du placement.

PART II

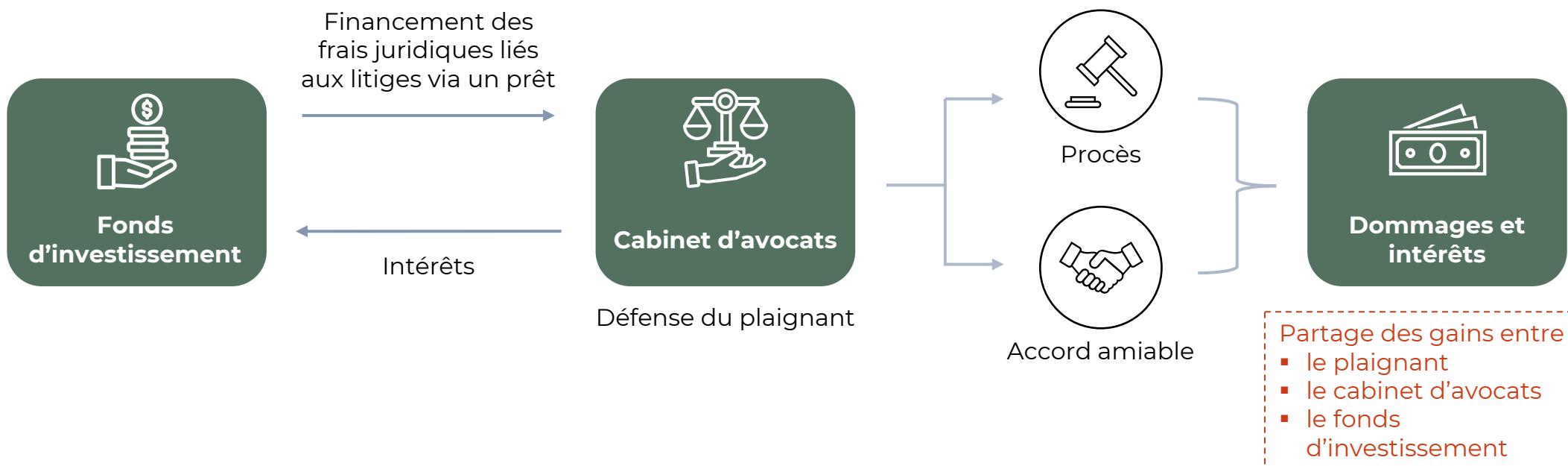
LE FINANCEMENT DE LITIGES UNE CLASSE D'ACTIFS ACYCLIQUE ET DÉCORÉLÉE



QU'EST-CE QUE LE FINANCEMENT DES LITIGES ?

DÉFINITION

Le ***litigation financing***, ou le **financement de litiges** en français, consiste pour un investisseur (comme un fonds d'investissement) à financer les frais juridiques d'un litige en contrepartie du paiement d'intérêts et d'une partie des gains obtenus à l'issue du **procès ou d'un accord amiable**.



Ce produit présente notamment un risque de perte en capital, et un risque de liquidité. L'ensemble des risques figurent en Annexe 1 du règlement

UN PARTAGE ÉQUITABLE DES GAINS POUR UNE PERFORMANCE DURABLE



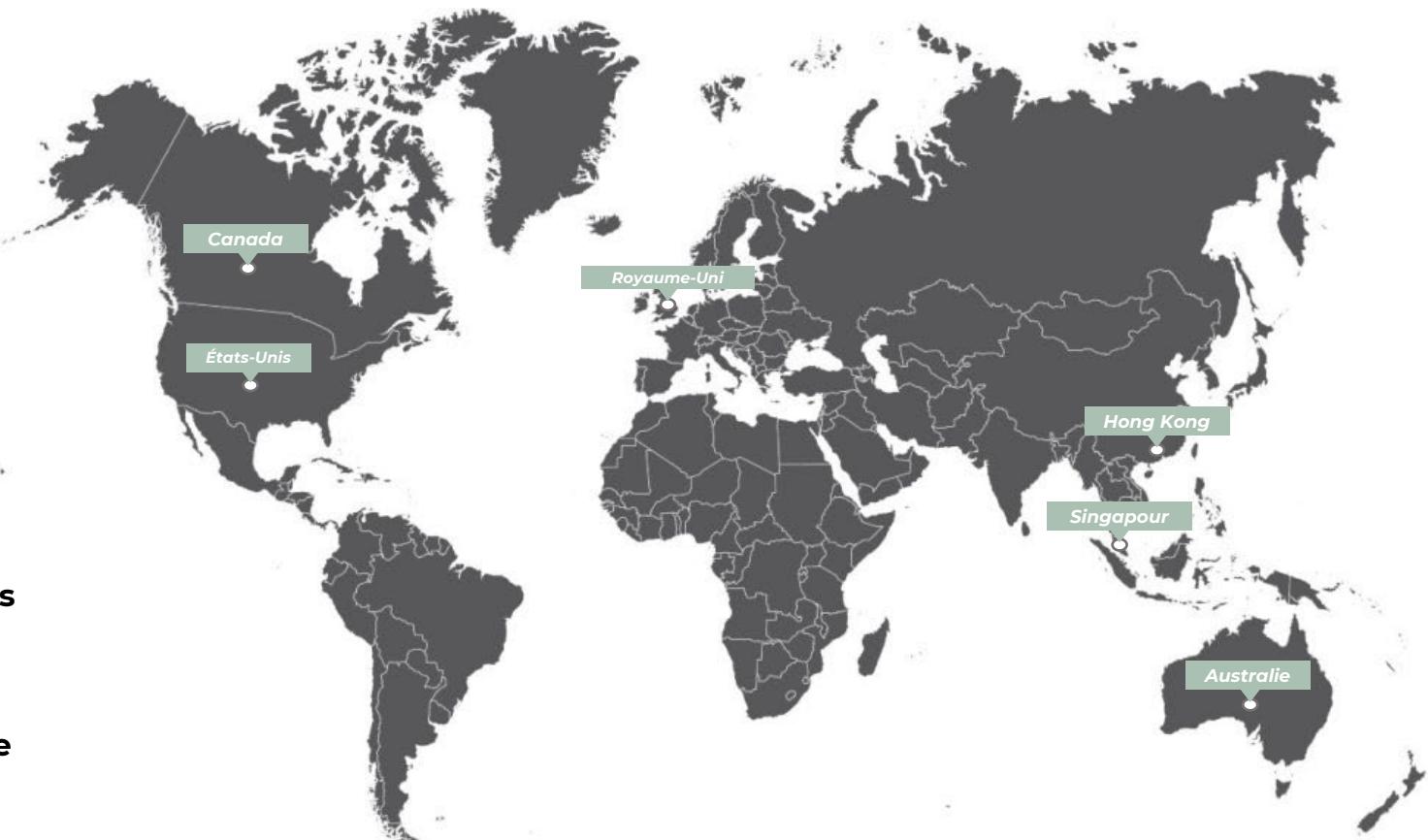
* Objectif commercial ne représentant pas un engagement contractuel ou une garantie

Ce produit présente notamment un risque de perte en capital, et un risque de liquidité. L'ensemble des risques figurent en Annexe 1 du règlement

LES ORIGINES DE CETTE CLASSE D'ACTIFS

MARCHÉ DU FINANCEMENT DE LITIGES

- Le *litigation financing* trouve ses **origines en Australie** au milieu des années 1990
- Cette pratique s'est ensuite étendue essentiellement dans les pays de Common Law comme le Royaume-Uni, puis les États-Unis, où elle a connu une **croissance notable au cours des deux dernières décennies**
- Ces pays se caractérisent par un **système judiciaire onéreux** et les **dommages et intérêts peuvent être très importants**



EXEMPLES DE LITIGES



DIESELGATE

- **Fondement du litige :**

- Des **recours collectifs** ont été déposés contre des constructeurs automobiles pour avoir truqué les émissions de véhicules diesel et enfreint les réglementations UE/Royaume-Uni, invoquant **tromperie, manquement aux obligations et pratiques contractuelles abusives**

- En 2022, Volkswagen a réglé **90 000 réclamations** pour **193 M€**

- En juin 2024, **1,5 million de réclamations**, d'environ **6 Mds€**, visaient 13 constructeurs

- **Nombre de plaignants :** 1,5 million

- **Plusieurs cabinets d'avocats**



UBER VS BLACK CABS

- **Fondement du litige :**

Cette action est menée au nom des chauffeurs de taxi londoniens (Black Cabs) contre Uber, la société technologique ayant **exercé illégalement ses activités à Londres pendant six ans** en violation de l'article 2 du Private Hire Vehicles (London) Act 1998, **affectant ainsi les revenus des chauffeurs de taxi licenciés**

- **Nombre de plaignants :** > 12 000

- **Cabinet d'avocats :** Mishcon de Reya

Créé en 1937,
1 400 employés,
Londres, Cambridge,
Oxford, Singapour, Hong Kong



UN MARCHÉ PROFOND EN PLEINE CROISSANCE

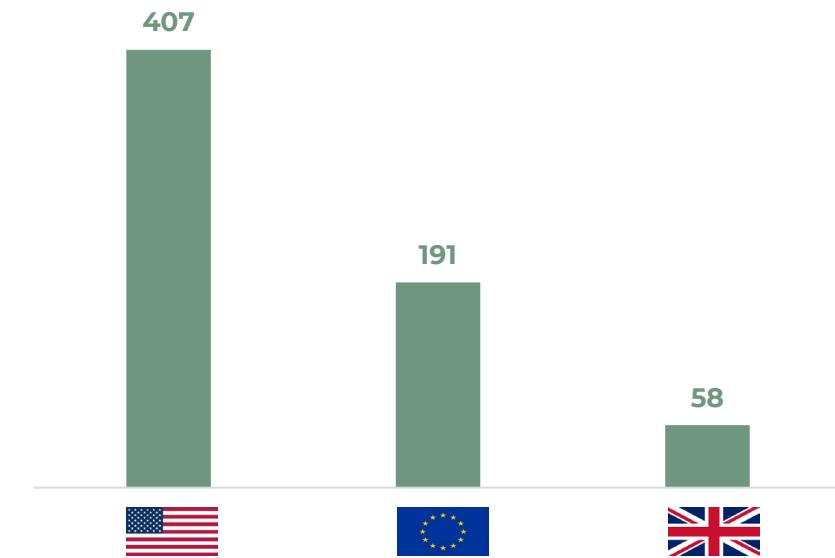
MARCHÉ DU FINANCEMENT DE LITIGES

- Un marché largement dominé par les Etats-Unis
- Un marché global en **croissance régulière, particulièrement au Royaume-Uni**



* Taux de croissance annuel estimé, nombre de financeurs de litiges.
 Sources : Grand View Horizon (2024), Spherical Insights (Oct-2024),
 Market Research.com (Fév-2024) ** *Third Party Litigation Funder*
 (Financeurs de litiges)

MARCHÉ DES SERVICES JURIDIQUES EN 2024 EN MILLIARDS D'EUROS



Source : Grand View Research, Custom Market Insights, Janvier 2024, Spherical Insights, Octobre 2024

LE MARCHÉ CIBLE : LE ROYAUME-UNI



20 TPLF*



ENTRE 3 ET 4
MDS DE LITIGES
FINANÇÉS

* Third Party Litigation
Funder (Financeurs de litiges)

UN MARCHÉ SOLIDE ET EN FORTE CROISSANCE

- Le Royaume-Uni possède un **système juridique robuste** car la juridiction britannique est **favorable aux prêteurs** et est **reconnue pour la facilité d'exercice des sûretés**.
- Un marché du *litigation financing* en nette croissance.
- Un **marché moins concurrentiel qu'aux Etats-Unis** avec environ 20 TPLF*.

MARCHÉ DES SERVICES JURIDIQUES AU ROYAUME-UNI EN MILLIARDS D'EUROS



** Compound annual growth rate (Taux de croissance annuel composé)

Source : Spherical Insights, Octobre 2024



6 BONNES RAISONS D'INVESTIR DANS LE LITIGATION FINANCING

1 Une classe d'actifs « market neutral »	2 Un marché profond en plein développement	3 Une perspective de rendement attractive	4 Un portefeuille diversifié	5 Un impact vertueux	6 Des mécanismes de protection du capital
Dans le contexte d'instabilité économique et géopolitique, le financement de litiges constitue une classe d'actifs acyclique et décorrélée des autres classes d'actifs traditionnelles (actions, obligations, immobilier) ainsi que des variables macro-économique (taux, inflation, performance des entreprises)	La profondeur du marché, permet la constitution d'un portefeuille diversifié de litiges. Les indicateurs montrent par ailleurs un accroissement du nombre de procès et de la demande de financement*, ce qui favorise un déploiement rapide des fonds	L'espérance de gain peut être élevée par rapport à la mise investie, notamment dans les pays de Common Law (Etats-Unis, Royaume Uni), où les dommages et intérêts peuvent être particulièrement élevés. Ces dernières années, les fonds de <i>litigation financing</i> ont délivré en moyenne des performances comprises entre 15% et 25% annuels**	La diversification du portefeuille repose sur la sélection rigoureuse d'un large éventail de cabinets d'avocats et de types de litiges . Cette approche multi-stratégique assure une forte granularité , limitant le risque de concentration	En permettant l'accès à la justice dans des pays où la justice est onéreuse, cette classe d'actifs a un impact sur le comportement des entreprises qui deviennent plus responsables et vertueuses par crainte des procès	La couverture assurantielle du risque juridique s'est fortement développée dans l'industrie du financement de litiges au cours des 10 dernières années. Elle permet notamment de couvrir les risques associés aux litiges (capital et frais de la partie adverse) en cas de perte au procès et donc de protéger le capital investi partiellement ou totalement

* Taux de croissance annuel estimé, nombre de financeurs de litiges. Sources : Grand View Horizon (2024), Spherical Insights (Oct-2024), Market Research.com (Fév-2024)

** Source : Emergen Research 10/2025. Burford 08/2025. Les performances passées ne présagent pas des performances futures

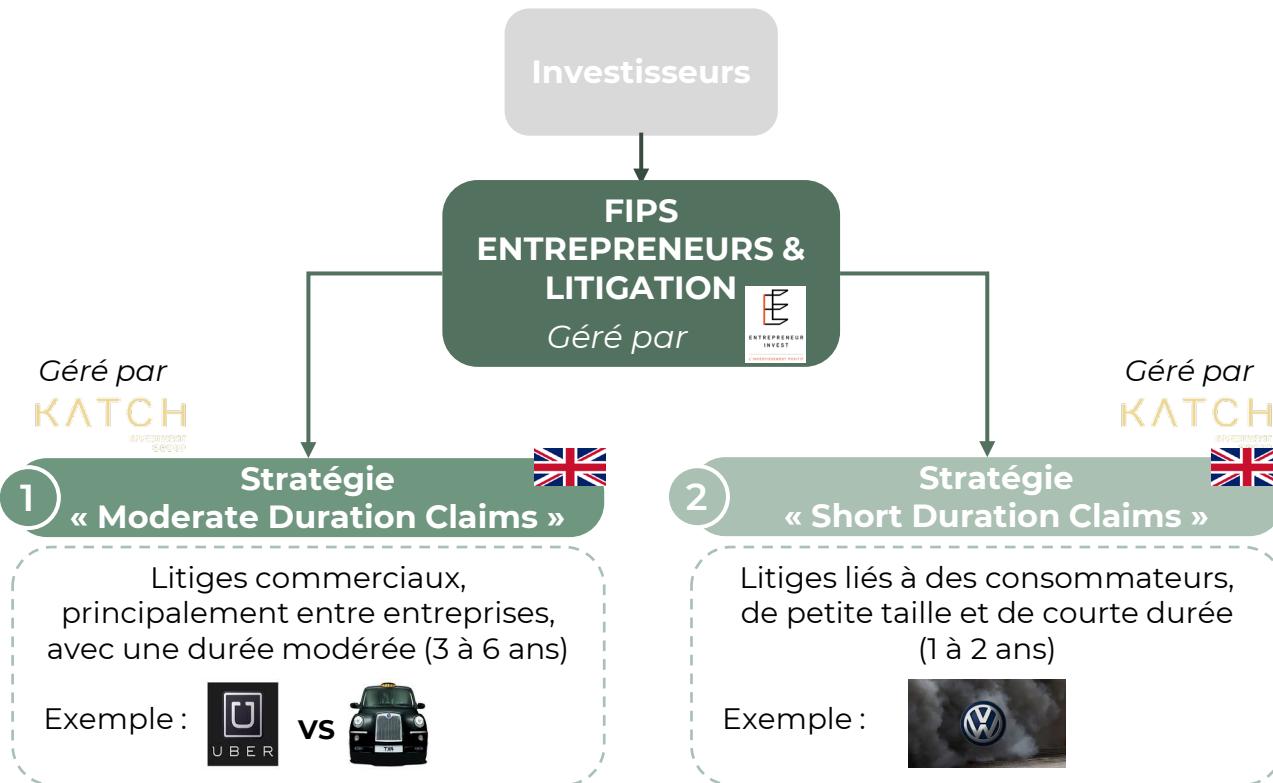
PART III

FIPS ENTREPRENEURS & LITIGATION



NOTRE PROPOSITION DE VALEUR

BÂTIR UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ ET PERFORMANT EN COMBINANT DEUX STRATÉGIES



- 1 Stratégie « Moderate Duration Claims »**
- Stratégie d'investissement dans laquelle toutes les lignes de financement accordées aux cabinets d'avocats sont **garanties en capital à 100% par des assureurs** (CPI) dont la notation est au minimum A- (Axa, Allianz, Lloyd's...)
- 2 Stratégie « Short Duration Claims »**
- Stratégie offrant une plus grande **diversification, de la liquidité** (en raison d'une courte durée des litiges) et une **protection partielle en capital**

DEUX FONDS SOUS-JACENTS

FONDS	STRATÉGIE	DURÉE	TRI CIBLE**	MÉCANISMES DE PROTECTION DU CAPITAL	ASSURANCE PRISE PAR LE FONDS SUR SES INVESTISSEMENTS	STRUCTURE SPÉCIFIQUE
KATCH LEGAL LENDING FUND*	Stratégie d'investissement moderate duration claims Financement de litiges d'une durée de 3 à 6 ans	Perpétuel	20%	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Garantie de 1^{er} rang ✓ Collatéralisation croisée ✓ ATE (After the Event) ✓ CPI (protection du capital) 	Protection du capital (CPI) : toutes les lignes de prêt sont assurées à hauteur de 100% du capital par des assureurs dont la notation est au minimum A- (Axa, Allianz, Lloyd's...)	Part senior
KATCH LEGAL DISBURSEMENT FUND*	Stratégie d'investissement short duration claims Financement de litiges d'une durée de 1 à 2 ans	Perpétuel	16%	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Garantie de 1^{er} rang ✓ Collatéralisation croisée ✓ ATE (After the Event) ✓ Fonds avec tranche equity de 10%** 	Partielle	Part senior Performance capée à 16%

* Ces 2 fonds devraient représenter l'allocation du fonds en 2026, à hauteur d'environ 80% pour Katch Legal Lending Fund et 20% pour Katch Legal Disbursement fund. Ces 2 fonds ne présentent pas de risque de change. Cette allocation ne représente pas un engagement et pourra évoluer dans le temps en fonction des opportunités et contraintes rencontrées.

** La tranche equity appartient majoritairement aux associés de Katch, qui sont ainsi alignés avec les intérêts des investisseurs

Ce produit présente notamment un risque de perte en capital, et un risque de liquidité. L'ensemble des risques figurent en Annexe 1 du règlement

OBJECTIF DE RENDEMENT/RISQUE



SRI 3/7

Classé : risque modéré



TRI CIBLE NET
DE 12%*

Net de frais pour les investisseurs



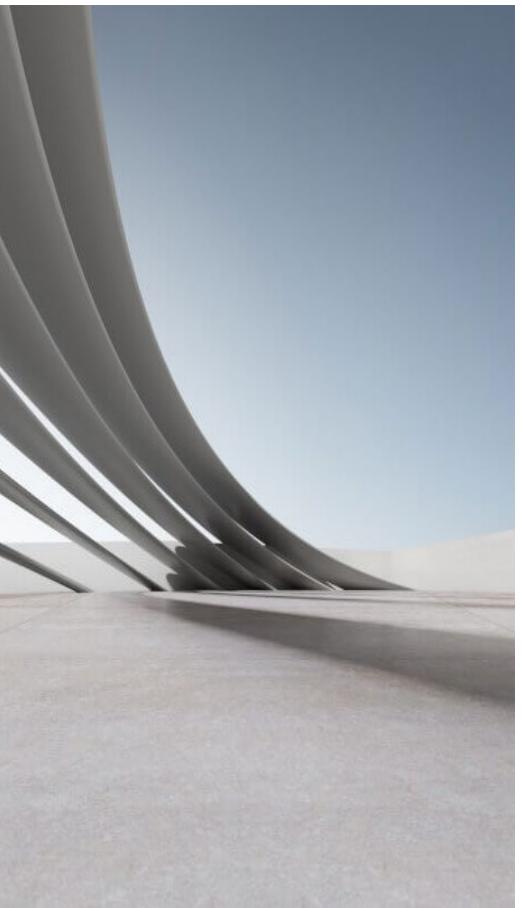
- L'indicateur synthétique de risque (« SRI ») est un guide pour évaluer le risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il montre dans quelle mesure le produit peut entraîner une perte en capital
- Ce **produit est classé 3 sur 7**, ce qui est une **classe à risque modéré**, notamment **grâce aux différents mécanismes de protection du capital et de la faible volatilité des stratégies d'investissement**

* Objectif commercial ne représentant pas un engagement contractuel ou une garantie. Ce produit présente notamment un risque de perte en capital, et un risque de liquidité. L'ensemble des risques figurent en Annexe 1 du règlement.



FPS ENTREPRENEURS & LITIGATION

FISCALITÉ



PERSONNES PHYSIQUES

Les flux seront imposés lors des rachats, au prorata des plus-values.

Taux d'imposition : PFU au taux de 30% sauf option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

PERSONNES MORALES SOUMISES À L'IS

Les personnes morales seront imposées chaque année au taux habituel de l'impôt sur les sociétés, que ce soit :

- sur les écarts de valeurs liquidatives des parts du FIPS constatés entre l'ouverture et la clôture de l'exercice comptable.
- sur les rachats de parts réalisés dans l'année.

A noter que ces derniers ont déjà fait l'objet d'une appréhension partielle via l'imposition des écarts annuels de valeur liquidative.

SYNTHÈSE DE L'OFFRE

1

UNE EXPOSITION À UNE CLASSE D'ACTIFS ATTRACTIVE

- Classe d'actifs « market neutral » **décorrélée des marchés et acyclique, adaptée au contexte économique incertain actuel**
- Une classe d'actifs performante avec un **historique de performance à deux chiffres (entre 15 et 25%)*****
- Un **marché profond en pleine croissance** particulièrement au Royaume-Uni, un des systèmes juridiques les plus efficaces et réputés au monde

2

UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ À DES GÉRANTS D'ACTIFS RECONNUS

- Pour lancer son fonds, **Entrepreneur Invest a mis en place un partenariat avec Katch**, permettant ainsi aux clients français d'accéder au *litigation financing*
- **Katch** : société de gestion basée au Royaume-Uni, régulée par la FCA (*Financial Conduct Authority*), **sélectionnée pour son expérience dans le litigation financing** et son **leadership sur le marché britannique**, avec un **track record solide** sur les stratégies de *litigation***

3

UN PRODUIT ÉQUILIBRÉ ALLIANT PERFORMANCE ET SRI 3

- **Fonds perpétuel**
- **Liquidité** : trimestrielle avec une durée de détention de 2 ans (pénalité en cas de sortie anticipée)
- Accessible à partir de **100 000 €**
- **TRI cible net : 12%*****
- Exposition à **2 stratégies de litigation financing** (short duration claims et moderate duration claims) au Royaume-Uni
- **Diversification importante** des cabinets d'avocats et des types de litiges financés assurant une granularité des litiges sélectionnés
- **Des mécanismes de protection du capital** via divers mécanismes assurantiels et des sûretés de premier rang
- Profil de risque : **SRI 3/7**

* Source : Emergen Research 10/2025. Burford 08/2025.

**Les performances passées ne présagent pas des performances futures

*** Objectif commercial ne représentant pas un engagement contractuel ou une garantie

Ce produit présente notamment un risque de perte en capital, et un risque de liquidité. L'ensemble des risques figurent en Annexe 1 du règlement



PART IV

KATCH
INVESTMENT
GROUP



KATCH

UNE SOCIÉTÉ DE GESTION SPÉCIALISÉE ET LEADER SUR SON MARCHÉ



- ✓ **Société de gestion spécialisée dans le *litigation financing***, basée à Londres et régulée par la FCA (Royaume-Uni)
- ✓ **Actifs sous gestion** : 1,4 Mds€
- ✓ **Expérimentée** : Plus de **60 ans** d'expérience combinées des 3 associés fondateurs. Date de création 2018. 60 employés

ACTIFS SOUS GESTION DANS
LE LITIGATION FINANCING

+714 M€*

PAN-FINANCE
AWARD WINNER 2025


Katch Investment Management
LITIGATION FUNDER
OF THE YEAR
- UK -



DES ASSOCIÉS EXPÉRIMENTÉS



Stéphane Prigent - CEO

Stéphane Prigent a plus de 20 ans d'expérience dans la gestion alternative. Il a notamment travaillé pour BNP Paribas, Lehman Brothers, State Street Capital et Credit Andorra à Paris, Boston, New York et Londres.

Stéphane est titulaire d'une maîtrise de l'IPAG Business School à Paris et d'un MBA de la Darden School of Business (Université de Virginie). Il est titulaire du CFA.



Laurent Jeanmart - Chairman

Laurent Jeanmart a 20 ans d'expérience dans la gestion alternative. Laurent a notamment exercé des responsabilités chez Fidelis Insurance Holdings Ltd, une compagnie d'assurance située à Londres, où il était directeur des investissements du groupe et gérait 1,5 milliard de dollars d'actifs. Auparavant, il était responsable mondial des investissements chez Platinum Capital Management Ltd, une plateforme mondiale de gestion d'actifs.

Laurent est diplômé de l'Institut d'études politiques et de l'Institut d'administration des entreprises, tous deux en France, de l'INSEAD (France-Singapour) et est titulaire du CFA.



Pascal Rohner - CIO

Pascal Rohner a plus de 16 ans d'expérience dans l'étude des marchés financiers, la gestion de portefeuille et le conseil en investissement. Il a travaillé plusieurs années en tant qu'analyste financier, stratège et conseiller en investissement pour Credit Suisse à Zurich, à New York. Avant de rejoindre Katch Investment Group en avril 2019, il était directeur des investissements de Credit Andorra et de son Multi Family Office, Private Investment Management.

Pascal est titulaire d'une maîtrise en gestion et en économie de l'Université de Zurich et est titulaire du CFA.

Source : Katch Investment Group

Le succès de chaque fonds d'investissement est substantiellement dépendant de son gestionnaire et de son équipe d'investissement. La cessation de participation à la gestion d'un fonds d'investissement d'un ou plusieurs membres de l'équipe d'investissement du fonds d'investissement concerné pourrait impact^{er} la performance dudit fonds d'investissement.

UN TRACK RECORD SOLIDE

STRATÉGIE SHORT DURATION CLAIMS



CAS GAGNÉS

760 000 / 800 000



CAS PERDUS

40 000



TAUX DE SUCCÈS

95%*



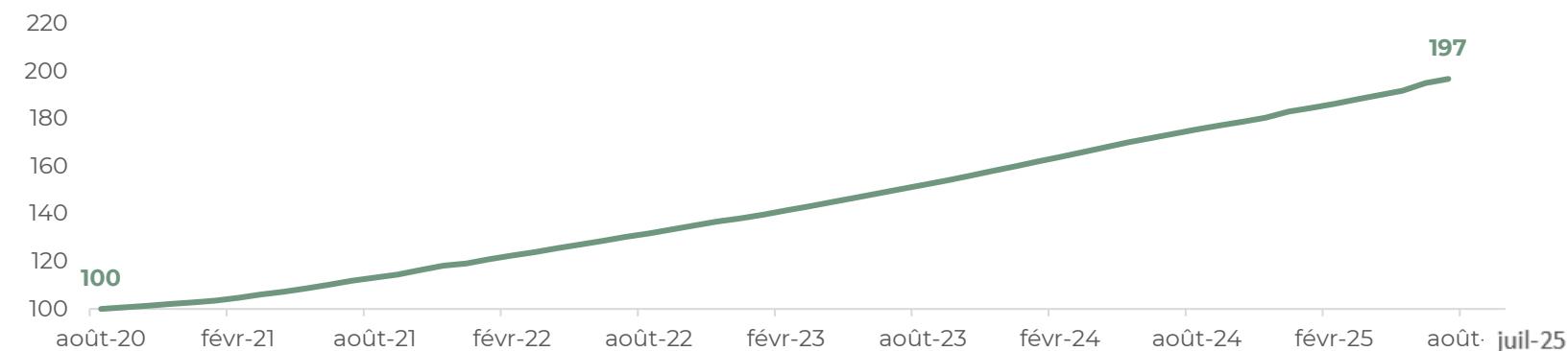
ACTIFS SOUS GESTION**

532 M€

PERFORMANCES NETTES DU FONDS KLIF (VERSION TRANCHÉE AVEC SEUIL À 10%)*

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	YTD
2025	0,89%	0,88%	1,07%	0,92%	0,93%	1,73%	0,87%						7,50%
2024	1,26%	1,25%	1,25%	1,24%	1,23%	1,09%	1,05%	1,03%	0,97%	0,83%	0,95%	1,42%	14,45%
2023	1,11%	1,27%	1,23%	1,23%	1,22%	1,22%	1,22%	1,23%	1,20%	1,25%	1,27%	1,24%	15,73%
2022	1,47%	1,32%	1,17%	1,33%	1,30%	1,20%	1,25%	1,17%	1,20%	1,28%	1,28%	0,94%	15,95%
2021	0,76%	1,13%	1,31%	1,11%	1,28%	1,42%	1,57%	1,16%	1,15%	1,70%	1,49%	0,80%	15,91%
2020										0,67%	0,69%	0,68%	2,74%
													2,74%

Base 100 :



* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

** Au 30/09/2025

Source : Katch Investment Group

ET SUR LA STRATÉGIE MODERATE DURATION CLAIMS



**ACTIFS SOUS
GESTION***

121 M€

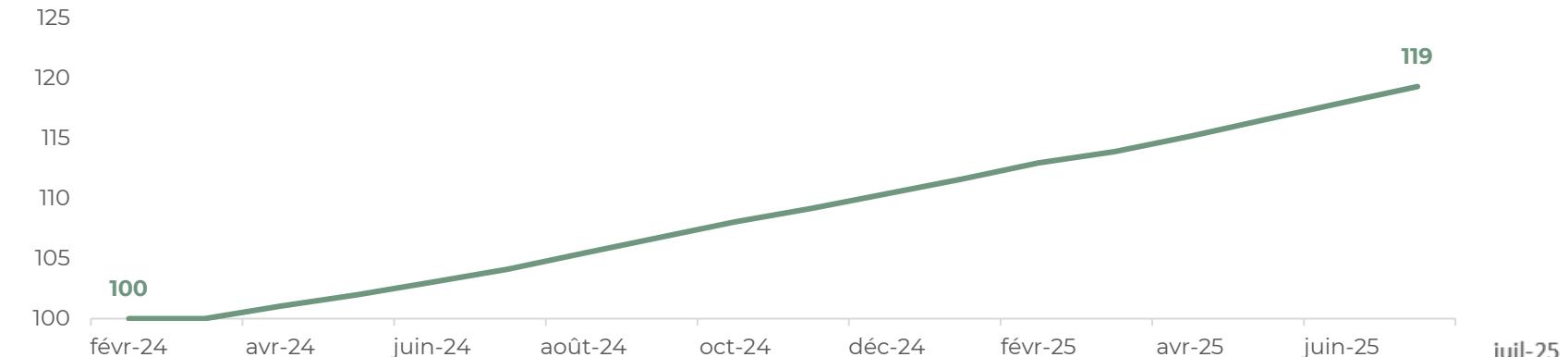


**PERFORMANCE
NETTE ANNUELLE DE
2024 DU FONDS
KLLF****
11,63%

PERFORMANCES NETTES DU FONDS KLLF**

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	YTD
2025	1,19%	0,83%	1,13%	1,21%	1,19%	1,15%	1,05%						7,75%
2024		0,00%	1,03%	0,93%	1,05%	1,05%	1,28%	1,24%	1,21%	1,02%	1,15%	1,10%	11,63%

Base 100 :



* Au 30/09/2025

** Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Source : Katch Investment Group

UNE SÉLECTION RIGOUREUSE DES CABINETS D'AVOCATS FINANCÉS

KATCH SÉLECTIONNE SOIGNEUSEMENT LES CABINETS D'AVOCATS EN FONCTION DE LEUR EXPERTISE,
DE LEUR SANTÉ FINANCIÈRE



Expertise et track record

Cabinets d'avocats avec un track record solide sur le type de litiges financés



Conformité réglementaire

Katch sélectionne uniquement des cabinets d'avocats reconnus par des autorités réputées telles que la « *Solicitors Regulatory Authority* » ou la « *Financial Conduct Authority* »



Reporting efficace

Les cabinets d'avocats doivent être en mesure de produire un *reporting* régulier à Katch



Alignement des intérêts

Les accords de financement de litiges sont structurés de telle façon à aligner les intérêts du plaignant, des avocats, des investisseurs et de Katch



Stabilité financière

Les cabinets d'avocats doivent présenter des comptes sains

UNE SÉLECTION RIGOUREUSE DES LITIGES FINANÇÉS



Evaluation du litige



Détermination des dommages



Analyse des risques

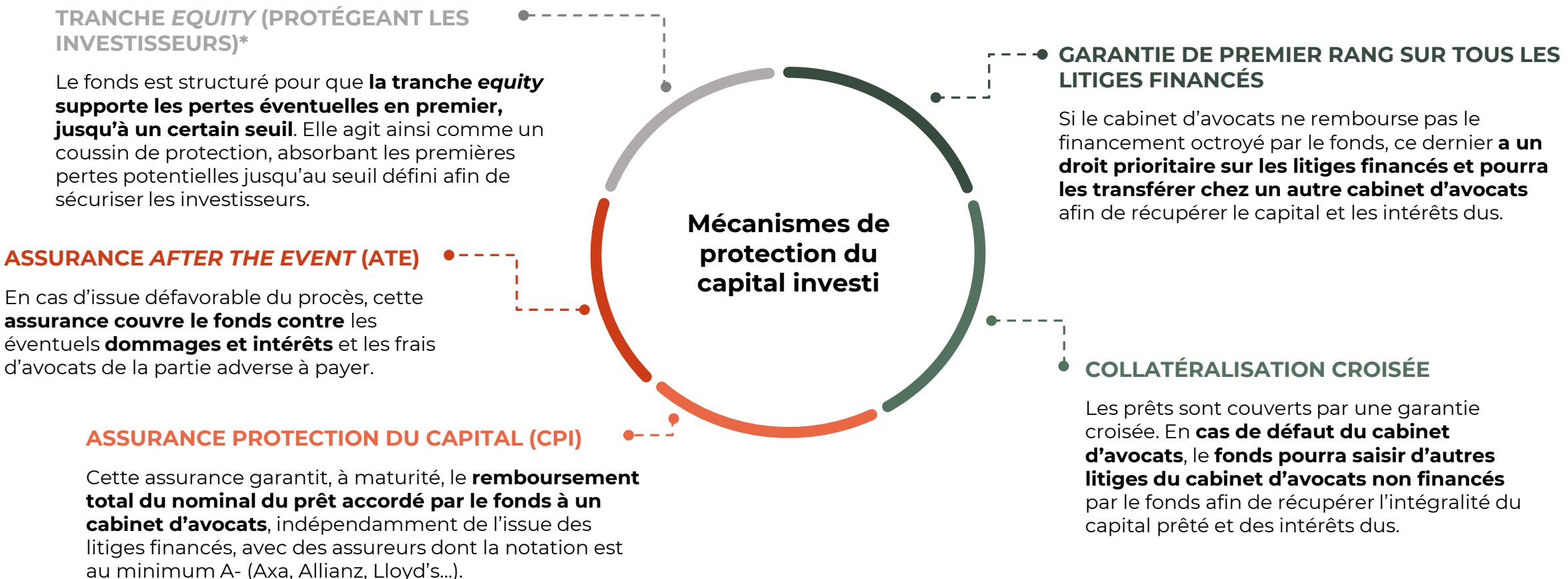
- Tous les litiges sont sélectionnés sur la base d'une **expertise juridique d'un barrister**
- Le barrister est un expert juridique **indépendant** qui **donne une opinion sur les chances de succès d'un litige**. Il engage sa **responsabilité professionnelle et sa réputation** devant les tribunaux
- Il analyse les **jurisprudences passées**, les risques liés aux procès et évalue le **montant des dommages et intérêts**
- Il donne enfin une **probabilité de succès** du procès



UNE SÉLECTIVITÉ
IMPORTANTE

Plus de **95%** des litiges étudiés
sont écartés

LES DIFFÉRENTS MÉCANISMES DE PROTECTION DU CAPITAL INVESTI



* Ce mécanisme de protection du capital est appliqué au fonds sous-jacent (short duration claims) et non au FIPS Entrepreneurs Litigation. Ce produit présente notamment un risque de perte en capital, et un risque de liquidité. L'ensemble des risques figurent en Annexe 1 du règlement.

PART V

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS



FPS ENTREPRENEURS & LITIGATION FONDS PERPÉTUEL

CE FONDS EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ À UNE CLIENTÈLE AVERTIE OU PROFESSIONNELLE

Forme juridique	Fonds Professionnel Spécialisé(FPS) perpétuel
Liquidité	Valorisation mensuelle Fenêtres de liquidité trimestrielles (avec un préavis minimal de 2 mois), plafonnées à 5% de l'Actif Net du Fonds par trimestre Pénalités en cas de rachat avant 2 ans Pas de rachat possible avant le 31/03/2027
Durée de détention	Préconisation : 3 ans
Classe d'actifs	Litigation Finance – Short et moderate claim – fonds de fonds
SRI	SRI 3
Engagement minimal	100 000€ (ou 30 000€ sur dérogation prévue par le règlement)
Eligibilité	CTO, Nominatif pur, Assurance vie luxembourgeoise



Valorisation mensuelle auditée par BDO IDF

FPS ENTREPRENEURS & LITIGATION FONDS PERPÉTUEL

LES PARTS SONT ACCESSIBLES À TOUTES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES

Code ISIN	FR0014012NO3	FR0014012T13	FR0014012NI5	FR0014012NJ3	FR0014012NN5	FR0014012NM7
Part	A1	O	A2	A3	A4	A5
Investissement minimum	100 000€	100 000€	250 000€	500 000€	1 000 000€	100 000€
Frais de gestion	2,25%	2,45%	1,95%	1,75%	1,55%	1,25%
Rétrocession	0,75%	1%	0,65%	0,65%	0,55%	0%
Droits d'entrée	5% max	-	5% max	5% max	5% max	5% max

FPS ENTREPRENEURS & LITIGATION

PASSAGE DES ORDRES

CENTRALISATION DES SOUSCRIPTIONS

Mensuelle avec une transmission des ordres avant 14h le 25 du mois.

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Possibles sans pénalité, en cas de : décès, invalidité, licenciement.

CENTRALISATION DES ORDRES DE RACHAT :

- 31/01 à 14h
- 30/04 à 14h
- 31/07 à 14h
- 31/10 à 14h

PAIEMENT DES ORDRES

- Fin avril sur la VL du 31 mars
- Fin août sur la VL du 30 juin
- Fin octobre sur la VL du 30 septembre
- Fin février sur la VL du 31 décembre

LES RACHATS SERONT AUTORISÉS À PARTIR DU
31/03/2027.

Ordres reçus par lettre recommandée

Lettre suivie ou remise en main propre à la société de gestion.

Rachats honorés dans la limite de 5% de l'actif net du fonds, à la discréction de la société de gestion au-delà.

PÉNALITÉS EN CAS DE SORTIE ANTICIPÉE (HORS CAS DE DÉBLOCAGE LÉGAUX) :

8%

POUR LES RACHATS EFFECTUÉS
AVEC UNE DURÉE DE DÉTENTION
INFÉRIEURE À 12 MOIS

6%

POUR LES RACHATS EFFECTUÉS AVEC
UNE DURÉE DE DÉTENTION
COMPRISE ENTRE 12 ET 24 MOIS

RISQUES



RISQUE DE STRUCTURATION

La structuration peut avoir un impact sur la valorisation.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Un investissement dans le compartiment comporte un risque général de liquidité.

RISQUE DE JUGEMENT DÉFAVORABLE

Il existe un risque de jugement défavorable au procès pouvant impacter la capacité de remboursement des cabinets d'avocats ainsi que la valorisation des instruments de dette. Les litiges financés sont étudiés par un barrister. Ce dernier émet un avis sur les litiges et un taux de succès. Cet avis ne constitue pas une garantie de succès en cas de jugement au procès.

RISQUE DE RÉGULATION

Le financement des litiges par des tiers est un secteur en constante évolution réglementaire. Des modifications futures pourraient impacter l'évaluation des investissements et leur rendement.

La liste des facteurs de risques ci-dessus n'est pas exhaustive ; l'ensemble des risques figurent en Annexe 1 du règlement

RISQUE DE REVIREMENT DE JURISPRUDENCE

Il existe un risque de changement d'interprétation de la loi par un juge pouvant rendre une décision défavorable sur les litiges financés. Les litiges financés sont souvent sélectionnés en fonction de la jurisprudence établie. Un revirement de cette dernière peut impacter la capacité de remboursement des cabinets d'avocats ainsi que la valorisation des instruments de dette.

RISQUE POLITIQUE

Les valeurs peuvent être affectées par des facteurs politiques complexes, notamment des mesures gouvernementales visant à fixer ou à soutenir la valeur d'une monnaie ou des contrôles de capitaux, indépendamment des autres forces du marché.

RISQUE DE CHANGE

Les investisseurs pourraient être soumis à des fluctuations de change lorsqu'ils achètent des actions du compartiment si le fonds est amené à investir dans une devise différente de la devise de base de l'investisseur.

RISQUE FISCAL

Il est recommandé aux investisseurs de solliciter un conseil fiscal indépendant concernant l'incidence fiscale de l'achat, de la détention et du rachat du compartiment.

RISQUES

RISQUES INHÉRENTS À TOUT INVESTISSEMENT EN CAPITAL

Investir dans le Fonds constitue un engagement à long terme comportant un risque, sans garantie de rentabilité. Les rendements associés aux investissements peuvent ne pas compenser de manière adéquate les investisseurs pour les risques économiques et financiers encourus. Il est possible que les investisseurs perdent la totalité ou une part significative de leur investissement dans le Fonds.

Etant donné que le Fonds peut réaliser un nombre limité d'investissements, lesquels sont généralement associés à un risque élevé, la sous-performance de certains de ces investissements peut affecter le rendement final.

RISQUES LIÉS À L'ABSENCE DE LIQUIDITÉ DES PARTS

Le caractère evergreen du Fonds ne garantit pas la possibilité pour les Investisseurs de procéder à des rachats dans des délais courts. Le Fonds pourra, dans certaines circonstances, suspendre temporairement ou définitivement les demandes de rachat. Des rachats massifs, provoqués par exemple par une performance insatisfaisante ou un événement de marché, pourraient contraindre le Fonds à céder des actifs liquides dans des conditions défavorables, ce qui affecterait négativement la valeur des participations des autres Investisseurs.

Les investisseurs sont invités à se référer au règlement du Fonds, disponible auprès de la Société de Gestion, qui détaille l'ensemble des risques. Il est possible que ces risques évoluent, ou que d'autres risques non identifiés dans le règlement se matérialisent après le premier jour de souscription.

LEXIQUE

CLAIMS	Désigne une réclamation officielle de la part d'une partie du contrat à une autre pour obtenir un dédommagement ou une compensation en cas de non-respect ou de respect partiel de certaines obligations
FIPS	Un Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé (FIPS) est un fonds alternatif destiné exclusivement aux investisseurs professionnels ou assimilés, leur offrant un accès à des stratégies d'investissement avancées. Concrètement, le FIPS est un outil d'investissement flexible, conçu pour structurer des approches sur mesure et déployer des stratégies complexes adaptées aux besoins spécifiques de ces investisseurs
PART SENIOR	La dette senior correspond à une dette prioritaire, assortie de garanties, dont le remboursement intervient avant celui des dettes subordonnées
RENDEMENT	Réfère au retour généré par un investissement, généralement exprimé en pourcentage du montant investi
TRACK RECORD	Terme anglo-saxon qui désigne l'historique des performances d'investissement d'un gestionnaire de capitaux. Le <i>track record</i> peut s'analyser sur un fonds sur des périodes longues, ou sur plusieurs fonds sur des périodes plus courtes. C'est un des critères de sélection utilisés par les investisseurs pour comparer et évaluer la qualité d'un gestionnaire de fonds d'investissement
TRANCHE EQUITY	La tranche <i>equity</i> correspond à la partie la plus risquée du capital dans une opération financière. Dans le cadre du fonds FIPS Entrepreneurs Litigation, elle n'est pas détenue par les investisseurs du fonds, qui sont exposés uniquement à la part senior, mais par les associés de Katch, qui acceptent un risque plus important. Cette tranche absorbe les premières pertes et est rémunérée en dernier, mais offre en contrepartie un rendement potentiellement plus élevé
TRI	Désigne le taux de rendement net dégagé par un investissement de la date du premier versement à la date du présent rapport. Le TRI est calculé sous forme d'un taux de rendement annuel effectif composé à partir des cashflows

RÉCAPITULATIF DE LA GAMME

FONDS	ACTIFS	DUREE	SPECIFICITE	MONTANT MIN.	FISCALITE*	ELIGILITE	AXA	SwissLife	GENERALI
PME									
FCPR ENTREPRENEURS & RENDEMENT N°9	OC	6+2	GARANTIE PARTIELLE	5 000 €	Plvt sociaux 15% PM	NOMINATIF PUR CTO – PEA – PEA PME ASS. VIE	En cours de référencement		
FPCI ENTREPRENEURS & CROISSANCE N°5	75% AK + 25% OC	6+3	GARANTIE PARTIELLE 150 O-B ter	100 000 € (30K€ dérog.) Pro ou averti	0% à 15% PM	NOMINATIF PUR CTO – PEA – PEA PME			
FCPI ENTREPRENEURS & INNOVATION N°3	40% AK + 60% OC	6+2	GARANTIE PARTIELLE DEFISCALISATION	1 000 €	Réduction IRPP 25% Plvt sociaux	NOMINATIF PUR CTO			
IMMOBILIER									
FCPR ENTREPRENEURS & IMMOBILIER	Obligations	Perpétuel	DISTRIBUTION	1 000 €	Flat tax IS	NOMINATIF PUR CTO – PEA PME			
MULTI GESTION									
FCPR ENTREPRENEURS SELECTION SECONDAIRE II	Actions secondaires	7+3	APPELS PROGRAMMES	30 000 €	Plvt sociaux 0% à 15% PM	NOMINATIF PUR CTO – PEA PME ASS. VIE	X		X
FIPS ENTREPRENEURS & LITIGATION	Financement de litiges	Perpétuel	DUREE DE DETENTION COURTE	100 000 €	Flat tax IS	NOMINATIF PUR – ASS. VIE LUXEMBOURGEOISE			

* Fiscalité à date du présent document (17/11/2025) - La fiscalité de ces fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur.

DUE DILIGENCE KATCH



POURQUOI AVOIR SÉLECTIONNÉ KATCH ?

UNE ÉQUIPE D'EXPERTS RECONNUS EN LITIGATION FINANCING

Laurent Jeanmart,
CFA
Partner

- Sourcing, gestion de portefeuille
- Membre du comité d'investissement
- +20 ans d'expérience en gestion alternative

Felix Curtis
Directeur de l'origination

- Avocat au Royaume Uni
- **Ex-Harbour Litigation Financing**
- Said Business School, University of Law (PSC), BPP University

Rowan Duke
Directeur des transactions

- Finance, gestion du risque
- **Ex-Spectra Legal Limited, TORI Global & Barclays corporate**
- EMBA – Henley Business School

Anais Kebir
Avocate

- Analyse, exécution
- **Ex-White & Case, Rothschild**
- Master de droit à Pantheon Assas
- Barreau de New York et de Paris

Anis Haoua
Contrôleur financier

- Reporting
- Membre de la CFA Institute
- Bachelor Comptabilité
- Université de Roehampton

Csaba Salamon
Directeur du financement client

- Automatisation de solutions de financement
- Rapprochement des paiements
- Analyse financière
- Amélioration du processus de paiement

Fred Cruz
Conseiller juridique

- Stratégie juridique, corporate, commercial et risque
- Avocat en Angleterre et au Pays de Galles
- Bachelor Université de Newcastle, BPP Université

Olga Delval
Responsable du risque de crédit

- Prêt direct, gestion d'actifs obligataires
- 15 ans d'expérience en prêt immobilier
- Université de Madison, ESCP Europe

Pascal Rohner & Stéphane Prigent
Partner

- Membres du comité d'investissement
- Titulaire du CFA

Fernando Pinedo
Junior Portfolio Manager

- Gestion de portefeuille, analyse de trésorerie
- Gestion, audit et reporting
- Ex PWC
- Université Autonome de Madrid

Ellecia Whiu
Associate Portfolio Manager

- Gestion de portefeuille, stratégie de crédit
- Ex Asertis
- Université de Manchester

Sam Pearl
Audit associate

- Analyse de données
- Ex JBR Capital
- Bachelor Management et comptabilité de l'université de Nottingham Trent

POURQUOI AVOIR SÉLECTIONNÉ KATCH ?

UNE ÉQUIPE D'AUDIT DÉDIÉE AU LITIGATION FINANCING (AUDIT DES LITIGES)

Nicholas Scott-Know-Gore
Managing Director

- 25+ années dans la gestion opérationnelle de service financier
- Gestion du risque
- Intégration de l'IA dans l'analyse de données

Claire Morrissey
Manager d'opérations

- 25+ années d'expérience dans les services financiers et les litiges
- Audit et gestion de prêts sécurisés et non sécurisés
- Expertise en CRM et gestion réglementaire

Omari Ricketts
Data Analyst

- Gouvernance des données et réglementation
- Apprentissage automatique par l'IA de gestion de large volume de données
- Outils d'analyse visuelle

Lisa Blakeley
Audit

- 10+ années dans l'industrie du contentieux
- Développement de modèle pour la conformité
- Audit des litiges
- Analyse de données

Andrea Billingham
Audit

- 10 années d'expérience en tant que juriste
- Spécialiste de l'audit et de la gouvernance
- Analyse des risques et de la conformité

Emma Fitzmaurice
Audit

- 18 années d'expérience en audit, conformité et gouvernance
- Fondatrice d'un cabinet d'avocats et d'audit
- Spécialiste des données juridiques



EXEMPLES DE MODERATE DURATION CLAIMS

PME VS BANQUE DE DÉTAIL

Il s'agit d'une **action collective** menée au nom de **plus de 900 petites et moyennes entreprises (PME)** contre plusieurs **banques**, accusées d'avoir facturé **des pénalités de remboursement anticipé ("break costs")** et des **intérêts supplémentaires** de manière **injustifiée et illégale** sur des prêts professionnels.

Les entreprises affirment que les banques ont **agi illégalement** en leur demandant des frais élevés lorsqu'elles ont voulu **rembourser ou renégocier leurs prêts à taux fixe**. En plus, des **intérêts supplémentaires** auraient été ajoutés, alors que les taux étaient censés être fixes.

Les plaintes reposent sur des accusations de **rupture de contrat, enrichissement injustifié, négligence, et tromperie (fraude)**. Les entreprises estiment que les banques savaient ou auraient dû savoir que ces frais et intérêts supplémentaires n'étaient pas prévus par les conditions générales des prêts.

Source : Katch Investment Group

INVESTISSEURS VS FTSE 100 ASSET MANAGEMENT «AM»

Il s'agit d'une action collective liée un **Fonds actions** (« EIF »). L'EIF a été suspendu et est en cours de liquidation, entraînant des pertes importantes pour les investisseurs du fonds.

FTSE exploite une plateforme en ligne permettant aux clients particuliers d'investir dans des fonds, des actions et d'autres produits d'investissement, sans recourir aux services d'un conseiller financier. Dans le cadre de son offre, FTSE publie une liste de « meilleurs choix » regroupant des fonds favoris et « très bien notés », censée aider les clients à faire des choix éclairés concernant leurs investissements potentiels.

Les fondements de la plainte des demandeurs à l'encontre de FTSE reposent sur les éléments suivants : **Violation de contrat, violation d'obligations légales, fausses déclarations, et imprudence** dans la recommandation continue de l'EIF, en l'incluant dans leur liste de « meilleurs choix », alors même que FTSE avait clairement connaissance de signaux d'alerte concernant les problèmes de liquidité et de diversification des investissements du fonds.

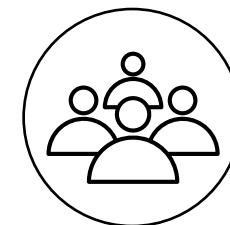
EXEMPLES DE SHORT DURATION CLAIMS : LITIGES LIÉS À DES CONSOMMATEURS

KATCH
INVESTMENT
GROUP

Finance les frais juridiques



Défend les plaignants



FINANCEMENT DE PORTEFEUILLES DE LITIGES LIÉS À DES CONSOMMATEURS

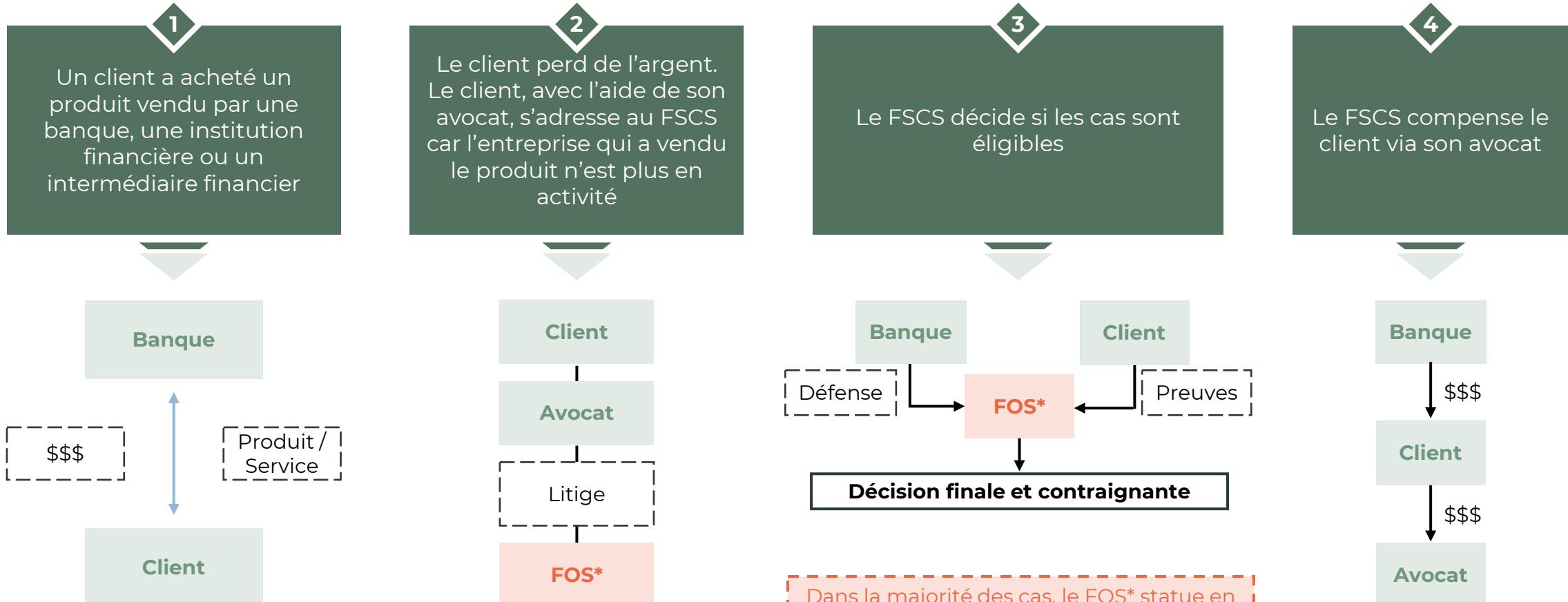
- Principalement entre des particuliers et des entreprises contre un taux d'intérêt fixe + une participation aux profits
- Le financement est sécurisé par une garantie de premier rang sur les litiges et des assurances

EXEMPLES TYPES DE LITIGES FINANÇÉS

- Perte sur un produit financier
- Litiges « Plevin » : commissions non divulguées sur un produit financier
- Vente abusive d'une assurance (sur un crédit à la consommation, un crédit hypothécaire...)

EXEMPLES DE SHORT DURATION CLAIMS : FSCS

Le Financial Services Compensation Scheme (FSCS) est un organisme soutenu par le gouvernement britannique qui indemnise les investisseurs particuliers ayant acheté des produits financiers à des entreprises agréées par la Financial Conduct Authority (FCA) qui ne sont pas en mesure de payer les réclamations qui leur sont adressées



* FOS : Financial Ombudsman Service
Source : Katch Investment Group

Dans la majorité des cas, le FOS* statue en faveur des consommateurs

DISCLAIMER

Cette présentation est établie par Entrepreneur Invest S.A, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°GP00014, au capital de 500 175 euros, dont le siège social est situé au 37 avenue Pierre Ier de Serbie 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 431 633 452.

Cette communication est exclusivement destinée aux partenaires à des fins promotionnelles et ne doit en aucun cas être modifiée. Il convient de rappeler à l'investisseur de se référer systématiquement au règlement du FIA avant de prendre toute décision d'investissement.

Avant tout investissement dans les fonds présentés, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans cette présentation, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir.

Les fonds présentés peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Ils peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou à ces pays.

Cette présentation ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers présentés. Entrepreneur Invest décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant.

Cette présentation contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Entrepreneur Invest considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Les analyses présentées reposent sur les hypothèses et les anticipations d'Entrepreneur Invest, faites au moment de la rédaction du document. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées. En fonction de la situation économique et de la typologie d'actifs gérés, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.